

## **Fiche d'informations sur les lois d'équité dans le domaine du logement pour les consommateurs de logement**

### **Que veut dire l'équité dans le domaine du logement pour moi?**

L'équité dans le domaine du logement veut dire l'égalité dans l'accès au logement. Les lois d'équité dans le domaine du logement protègent tout le monde de la discrimination dans le logement basée sur race, couleur, religion, origine nationale, sexe, invalidité (invalidité et incapacité), et présence d'enfants dans la famille (de moins de 18 ans). Un fournisseur de logement ne peut pas vous refuser un logement ou vous traiter d'une manière différente basée sur une de ces raisons, selon la Loi fédérale d'Equité dans le Domaine du Logement et selon la Loi d'Equité dans le Domaine du Logement de Virginie. La loi de Virginie interdit aussi la discrimination basée sur la vieillesse (de 55 ans ou plus).

### **Est-ce qu' introduire une discrimination dans le domaine du logement est la même chose que refuser à quelqu'un un appartement ou refuser à quelqu'un un prêt?**

Cela dépend. Les lois d'équité dans le domaine du logement n'englobent pas toutes les pratiques "injustes" (d'autres formes de protection comprennent des lois concernant les propriétaires et les locataires). De plus, les fournisseurs de logement et les prêteurs doivent avoir des normes de qualification objectives (revenu; histoire de crédit ou location) qui se rapportent à tout le monde. Cependant, on ne peut pas vous priver de quelque chose, vous traiter différemment, ou vous forcer de dépasser la hauteur des normes à cause de votre race, couleur, religion, origine nationale, sexe, invalidité, à cause d'avoir des enfants ou à cause de la vieillesse.

### **Quels types de situations dans le logement sont englobés?**

Les lois d'équité dans le domaine du logement protègent une grande variété de situations dans le logement (locations et ventes), y compris la plupart des logements de mère ou de père célibataire, les maisons jumelles, les appartements, les maisons en location, les mobile homes, les camps de caravaning, les maisons d'accueil, les maisons de retraite, les logements sociaux, et les hôtels résidentiels, et aussi, les prêts liés à l'immobilier, l'assurance, les évaluations, et la publicité.

### **Quels sont des exemples de la discrimination illégale dans le logement?**

Des exemples de la discrimination illégale dans le logement comprennent les situations suivantes: diriger des personnes vers certains quartiers ou lieux basé sur leur race; dire à un Afro-Américain qu'il n'y a rien à louer mais dire à un postulant blanc qu'il y en a; priver quelqu'un d'un prêt à cause de nationalité; mettre en vigueur les règles uniquement contre ceux d'une certaine race; dire à une famille mexicaine qu'elle doit avoir plus de revenu qu'une famille non-mexicaine afin de qualifier; refuser d'avoir affaire aux personnes d'autres religions; faire payer deux fois la caution à une personne invalide; forcer des familles avec enfants de loger uniquement à l'arrière du bâtiment; l'harcèlement sexuel, y compris exiger des faveurs sexuelles pour le loyer ou les réparations. Aussi, il est illégal de menacer, harceler ou intimider quelqu'un pour exercer leur droits d'équité dans le logement.

**Puis-je être victime d'une discrimination parce que j'ai des enfants?**

Non -- les familles avec enfants (de moins de l'âge de 18 ans) sont protégées contre la discrimination dans le logement. Les propriétaires ne peuvent pas insérer une annonce qui dit "enfants interdits" ou "réservé aux adultes"; ne peuvent pas refuser de vous louer un logement ou vous mettre à la porte parce que vous avez des enfants; ne peuvent pas vous faire payer plus parce que vous avez des enfants; ne peuvent pas avoir des règles ou règlements qui introduisent une discrimination contre les enfants; ne peuvent pas vous limiter à certains étages, à certains bâtiments ou à certains lieux. Les propriétaires peuvent limiter la quantité de personnes dans un logement mais doivent, en général, accepter au moins 2 personnes par chambre.

**Comment suis-je protégé si j'ai une invalidité?**

Les lois d'équité dans le domaine du logement vous protègent d'être victime d'une discrimination dans le logement basée sur le fait que vous, ou quelqu'un à qui vous êtes associé, avez une invalidité ou une incapacité. Des exemples d'invalidités protégées comprennent les situations suivantes: déficience de mobilité, déficience visuelle, et auditive; déficience intellectuelle, maladie mentale ou émotionnelle, et difficultés d'apprentissage; tous troubles de la physiologie; et d'autres maladies et conditions, y compris HIV, toxicomanie (autre que l'actuel emploi illégal d'une substance inscrite au tableau), et l'alcoolisme. Les fournisseurs de logement doivent non seulement traiter les personnes avec invalidités avec équité mais ils doivent aussi fournir des compromis raisonnables (exceptions aux règles -- en permettant un chien d'aveugle dans un logement où "les animaux sont interdits") et doivent permettre des modifications raisonnables (adaptation du milieu de vie -- des points d'appui, une rampe, ou élargissement des portes).

**A qui est-ce que je peux m'adresser si j'ai des questions, ou si je pense que je suis victime d'une discrimination?** Appelez au Programme régional pour l'Education et l'Information à propos de l'Equité dans le Logement, qui fait partie de l'Alliance pour le Logement du Piedmont au 434-817-2436, et parlez avec un spécialiste de l'équité dans le logement.